



AR Prefecture

005-200034502-20240619-2024\_061-DE  
Reçu le 25/06/2024

Extrait du registre des

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatorze juin 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents : 15**

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**Etaient absents : 4**

Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY, M. Frédéric GAILLAND et Mme Nelly MARY.

**Etaient absents et représentés : 3**

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**TRAVAUX DE CREATION D'UNE STEP AU HAMEAU DE PISANÇON – AVENANT N°1**

**Monsieur le Maire**

**Rappelle** au Conseil Municipal qu'un appel à concurrence a été lancé le 25 novembre 2022 pour le lot n°6 Création d'une STEP à Pisançon 90EH dans le cadre des travaux de traitement des hameaux de Saint-Bonnet-en-Champsaur. **Rappelle** qu'après ouverture des plis par la CAO réunie le 9 janvier 2023, l'ensemble des offres ont été considérées comme recevables. La CAO s'est réunie de nouveau le 13 mars 2023 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres (RAO) présenté par la maîtrise d'œuvre. Les membres de la CAO se sont positionnés sur le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après négociation selon les critères définis par le règlement de la consultation.

**Rappelle** que le Conseil municipal avait retenu le groupement ISTEOP/POLDER pour la réalisation des travaux du lot n°6 et pour un montant de 182 124.50€ HT avec un délai de 10 semaines. Lors du démarrage des travaux et suite au découpage cadastral d'une partie de la parcelle 020 ZL56, les limites n'étaient pas les mêmes que celles fournies à la consultation. Il est donc nécessaire de réorienter les bassins du 1<sup>er</sup> étage et réimplanter les ouvrages de prétraitement. Ces adaptations mineures relèvent de l'imprévision et de l'adaptation de début de chantier. Un avenant n°1 doit être adopté pour la bonne conduite des opérations avec une incidence financière de +9 071.90€ HT. Le montant du marché avec l'avenant n°1 s'élève donc à 191 196.40€ HT. La hausse représente +4.98% par rapport au marché initial. Les délais de réalisation ne sont pas impactés.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de la commande publique ;  
**Vu** le budget primitif 2024 ;  
**Vu** le projet d'avenant n°1 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

**ARTICLE 1.** Approuver l'avenant n°1 relatif aux travaux de création d'une STEP sur le hameau de Pisançon.

**ARTICLE 2.** Approuver le montant d'avenant n°1 à hauteur de 9 071.90€ HT de plus-value, portant le montant du marché à 191 196.40€ HT (+4.98%).

**ARTICLE 3.** Charger Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la passation de cet avenant.



**AR Prefecture**

005-200034502-20240619-2024\_061-DE

Reçu le 25/06/2024

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 25 JUIN 2024

Affiché ou publié le : 20 JUIN 2024

Ainsi fait et délibéré le 19 juin 2024

Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK